

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN à Gérard LEFEVRE, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à ses engagements, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, par la délibération communautaire datée du 9 avril 2018, d'un nouvel outil stratégique et opérationnel, au travers du déploiement d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018 - 2023.

En articulation avec la démarche initiée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, porteur, depuis mars 2018, d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), il s'agit de conduire, en la matière, une démarche de « co-construction » avec toutes les parties prenantes, tenant compte :

- du rayonnement de l'université de Poitiers et au-delà, de la nécessité de densifier, sur le territoire du niortais, les filières d'enseignement supérieur, ouvertes sur le monde économique, en développant différents partenariats, à l'instar de ceux scellés, à ce jour, avec le Groupe Excelia de La Rochelle, le CNAM Nouvelle-Aquitaine, La Rochelle Université ou encore l'UCO ;
- des potentialités de nouvelles collaborations, désormais avérées, dans le domaine universitaire à l'échelle du Pôle Métropolitain « Centre Atlantique ».

Après une analyse du potentiel local, le SLESRI de Niort Agglo a choisi de retenir trois ambitions majeures, à savoir :

- Développer l'offre de formation et de services, avec un double objectif de proximité et d'attractivité ;
- Accompagner les mutations socio-économiques ;
- S'inscrire dans la dynamique régionale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

En cohérence avec les objectifs du SLESRI, la Communauté d'Agglomération du Niortais a souhaité le renouvellement d'une convention triennale de partenariat et d'objectifs, votée le 8 Juillet 2019, son soutien au campus niortais de l'université de Poitiers, dont les formations, à forte notoriété, témoignent de leur efficacité en matière d'insertion des diplômés.

Ainsi, eu égard aux ambitions du SLESRI et à l'effort financier consenti par la Communauté d'Agglomération du Niortais au bénéfice de l'ancrage local des formations supérieures et des activités proposées par l'Université de Poitiers sur le site de Niort, les partenaires de cette convention de partenariat et d'objectifs 2019-2021 sont convenus de retenir quatre axes structurants :

- Consolider, en lien avec le monde socio-économique, l'offre de formation, notamment dans les secteurs des risques, de l'assurance, du numérique, de la silver économie ou de l'industrie ;
- Soutenir une dynamique de recherche interdisciplinaire, à partir des pôles d'expertise existants, notamment, celui de Calyxis en matière de risques ou de maintien de l'autonomie dans l'habitat et en s'appuyant sur les laboratoires universitaires et les centres d'expertise des Mutuelles et des PME-PMI ;
- Accompagner les initiatives innovantes qui participent, au travers de pratiques pédagogiques stimulantes, à l'animation du territoire et favorisent l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que la collaboration entre le monde économique et l'université de Poitiers ;
- S'ouvrir à l'international afin d'attirer des étudiants étrangers et de renforcer, au travers de partenariats pédagogiques et scientifiques avec d'autres établissements universitaires européens et au-delà, la renommée du site universitaire niortais.

Plus globalement, s'inscrivant, en cela, dans la dynamique impulsée par Niort Agglo, destinée à accroître les activités relevant de l'enseignement supérieur et les effectifs des étudiants sur le territoire, l'université de Poitiers s'engage à déployer un socle d'enseignements et à étudier toute opportunité d'offre de formations nouvelles. Le bilan d'activités du Pôle Universitaire Niortais est annexé à la présente délibération.

Ainsi, cette convention de partenariat et d'objectifs arrête, d'un commun accord, les axes sur lesquels la Communauté d'Agglomération du Niortais soutiendra le développement de l'université de Poitiers sur le site de Niort ainsi que les moyens afférents accordés, à hauteur de 600 000 € par an.

Elle fixe également les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du bilan d'activité du Pôle Universitaire Niortais ;
- Autorise le versement, au titre de l'année 2021, d'une subvention de 600 000 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président